Le numérique dans les entreprises en Côte d’Ivoire

Usages économiques, obstacles et leviers de développement

Ministère de la Transition Numérique et de l’Innovation Technologique

Rapport documentaire — Édition du 30 octobre 2026

Ce rapport rassemble les constats concernant les entreprises ivoiriennes dans deux publications de la Banque mondiale et de l’Organisation mondiale du commerce. Il distingue les entreprises utilisatrices de technologies, les startups et fournisseurs de services numériques, ainsi que les commerçants et plateformes en ligne.

Les deux diagnostics font ressortir un même enjeu : la disponibilité des réseaux doit se traduire en usages productifs, en transactions fiables et en accès effectif aux marchés. Les freins documentés concernent la qualité de la connectivité, les compétences, le financement des jeunes entreprises, la confiance des clients et la complexité de l’environnement réglementaire.

Les données et appréciations sont celles des publications de 2022 et de 2025. Les chiffres portent sur des années différentes, parfois bien antérieures à leur publication. Ils ne décrivent pas automatiquement la situation de 2026.

Avertissement : *ce rapport documentaire, publié par le Ministère de la Transition Numérique et de l’Innovation Technologique, présente et met en perspective les constats de deux publications de la Banque mondiale et de l’Organisation mondiale du commerce. Les constats, chiffres et recommandations cités restent ceux de leurs auteurs ; ils ne constituent pas une position officielle du Gouvernement. Pour l’état du droit applicable aux entreprises, se reporter au Guide du cadre juridique du numérique en Côte d’Ivoire, publié par le Ministère.*

Sommaire

Synthèse des principaux enseignements....3
1 Périmètre et repères de lecture....3
2 La connectivité comme condition de fonctionnement....4
3 Les usages productifs et les relations entre entreprises....5
4 Les compétences des équipes et des dirigeants....5
5 Les paiements et les services financiers numériques....6
6 Les startups et leur financement....7
7 Le commerce en ligne et la confiance des clients....7
8 Les services numériques dans les échanges internationaux....8
9 Les données, les contrats et les formalités....9
10 Les leviers proposés dans les deux rapports....10
11 Les limites à conserver dans toute réutilisation....10
Annexe A Les principaux chiffres retenus....11
Annexe B Les passages à consulter selon le besoin....12
Références des deux rapports....13

Synthèse des principaux enseignements

Les rapports décrivent un potentiel de développement numérique encore incomplètement exploité par les entreprises ivoiriennes. Le diagnostic de 2022 insiste sur les fondations de l'écosystème et les difficultés des startups. L'examen de 2025 précise les conditions du commerce numérique, des échanges de services et de la confiance dans les transactions. [A, p. 54–62] [B, p. 10–14 et 19–34]

Six enseignements concernent directement les entreprises.

- La connexion seule ne suffit pas. Les entreprises ont besoin d'un accès fiable, d'un coût supportable et de compétences adaptées. Le rapport de 2022 souligne les exigences particulières des banques, industriels, distributeurs et plateformes informatiques en matière de haut débit fixe. [A, p. 44] [B, p. 7–10]
- Les entreprises traditionnelles et les startups peuvent se développer ensemble. Le premier rapport identifie un potentiel de marché entre entreprises et propose de rapprocher les jeunes fournisseurs numériques des entreprises établies et des administrations clientes. [A, p. 54 et 61]
- Le déficit de talents concerne les équipes et les fondateurs. Le diagnostic porte sur les compétences techniques, mais aussi sur la gestion, la commercialisation et la capacité à développer une entreprise. [A, p. 55–57 et 62]
- La diffusion du mobile money ne garantit pas la numérisation des paiements marchands. Le rapport de 2022 décrit des usages financiers encore concentrés sur des opérations simples, ainsi que des difficultés d'interopérabilité et d'accès aux canaux techniques. [A, p. 51–53 et 60]
- La confiance et la sécurité juridique conditionnent le commerce en ligne. L'examen de 2025 relève les effets du manque de confiance des consommateurs et les difficultés concernant les données, les signatures électroniques et la responsabilité des plateformes. [B, p. 22–30]
- Les échanges internationaux de services numériques représentent un débouché et un moyen d'améliorer la production. Le rapport de 2025 décrit une progression irrégulière des exportations et une forte hausse des importations de services livrés par voie numérique, souvent utilisées comme intrants par les entreprises. [B, p. 11–14]

Les deux publications ne fournissent pas de taux national récent de maturité numérique des entreprises, ni de mesure exhaustive du chiffre d'affaires des entreprises de services du numérique. Elles apportent surtout un diagnostic des conditions de développement, des obstacles et des réformes proposées.

1 Périmètre et repères de lecture

Deux publications et deux angles d'analyse

Le document A est le rapport de la Banque mondiale intitulé « Le secteur numérique, vecteur d'une économie émergente », douzième édition de la Situation économique en Côte d'Ivoire, daté d'avril 2022. Son chapitre spécial sur le numérique couvre les pages 41 à 63. Les passages retenus concernent principalement les infrastructures utiles aux entreprises, les services financiers numériques, les startups et les compétences.

Le document B est « Côte d'Ivoire : examen du commerce numérique et prochaines étapes », publication conjointe de la Banque mondiale et de l'OMC portant le copyright 2025. Il examine le commerce numérique, son environnement commercial et son cadre réglementaire. Les recommandations des sections 5.3 et 5.4 y sont expressément attribuées à la Banque mondiale, et non au Secrétariat de l'OMC. [B, p. 2 et 32, note 50]

Les références entre crochets renvoient aux pages des rapports sources. Pour les pages utilisées ici, le numéro imprimé correspond au rang de la page dans le fichier PDF, en comptant la couverture comme première page. Les numéros ne renvoient pas à la pagination du présent rapport.

Ce que recouvre le numérique des entreprises

Le rapport retient quatre ensembles : les technologies utilisées pour produire et gérer une activité ; les biens et services vendus ou achetés en ligne ; les startups et prestataires qui fournissent ces technologies ; les conditions directement nécessaires à leur fonctionnement. Les développements généraux sur la croissance, la démographie, l’éducation scolaire ou l’administration sont écartés lorsqu’ils ne présentent pas de lien direct avec ces activités.

Le commerce numérique ne se limite pas aux boutiques en ligne. Le document B distingue les échanges commandés par voie numérique, éventuellement livrés physiquement, et les services livrés par voie numérique. Les statistiques internationales de ces derniers ne mesurent donc ni l’ensemble du commerce électronique intérieur ni toutes les dépenses informatiques des entreprises. [B, p. 10–12, encadré 1]

Des constats datés et des recommandations distinctes

Les constats, estimations et propositions sont attribués à leur publication. Une recommandation de réforme ne vaut pas preuve de son adoption. De même, une appréciation du cadre réglementaire dans un rapport économique ne constitue pas une vérification juridique actualisée.

Les indicateurs de population ou de ménages servent parfois de contexte aux auteurs. Ils ne sont pas convertis ici en taux d’adoption des entreprises. Les diagnostics de préparation réglementaire ne sont pas non plus assimilés à une mesure des usages numériques dans les PME. [B, p. 8–10 et 37–38]

2 La connectivité comme condition de fonctionnement

Des besoins professionnels de qualité et de continuité

Le rapport de 2022 distingue la connectivité de masse, principalement mobile, et les besoins professionnels du haut débit fixe. Il cite les groupes de distribution, banques, industriels et plateformes informatiques offshore comme clients ayant des exigences spécifiques de qualité. Il juge la concentration du marché fixe et les difficultés d’accès des fournisseurs alternatifs défavorables à la diversification des offres. [A, p. 42 et 44]

Le document B relie directement la vitesse et la fiabilité de la connexion au service client en temps réel et aux applications hébergées dans le cloud. Il souligne que le coût de connexion peut limiter la participation des micro, petites et moyennes entreprises au commerce numérique. La couverture théorique d’un réseau ne suffit donc pas à établir son utilité économique pour un établissement donné. [B, p. 7]

Des coûts à lire selon la méthode employée

Les deux publications constatent une amélioration de l’accès, tout en conservant l’accessibilité financière parmi les difficultés. Le rapport A juge le panier mobile combinant voix, SMS et données encore coûteux en 2021. Le document B décrit une baisse des paniers fixes et mobiles de données jusqu’en 2023. [A, p. 44 et 48] [B, p. 9–10]

Ces mesures ne sont pas directement interchangeables : elles portent sur des paniers de services et des périodes différents, rapportés au revenu national par habitant. Elles ne constituent pas des relevés de

tarifs professionnels, ni une estimation de la part du chiffre d'affaires qu'une PME consacrerait à sa connexion.

Les réformes proposées pour les entreprises clientes

Les auteurs du rapport A recommandent de rendre le réseau dorsal national opérationnel, d'étendre la connectivité du dernier kilomètre et de favoriser la concurrence sur le fixe. Le document B reprend ces orientations : accès au réseau de gros, dégroupage, surveillance du marché de la fibre et extension de la desserte rurale. L'effet recherché est un élargissement des services accessibles aux clients, dont les entreprises. Leur état d'avancement relève d'un suivi distinct, que les deux rapports ne documentent pas. [A, p. 58–59] [B, p. 34–35]

3 Les usages productifs et les relations entre entreprises

Un potentiel de transformation encore peu documenté par des enquêtes récentes

Le diagnostic de 2022 relève que les entreprises traditionnelles, notamment dans des secteurs comme l'agroalimentaire, n'ont pas encore pleinement absorbé les avantages des technologies. Il présente le marché entre entreprises comme un débouché potentiel pour les startups locales. Ce constat est qualitatif et ne fournit pas un pourcentage de PME numérisées. [A, p. 54, paragraphe 63 et notes 68–69]

Le rapport B souligne, à son tour, qu'améliorer la connectivité doit s'accompagner de compétences et d'un environnement propice. Les deux documents invitent ainsi à examiner les processus de l'entreprise et ses capacités d'utilisation, au-delà de la possession d'un téléphone, d'un ordinateur ou d'un abonnement. [B, p. 6–10]

Les entreprises établies comme premiers clients

Le rapport A propose de rapprocher entreprises traditionnelles, administrations et startups numériques. Les premières pourraient devenir clientes de solutions locales ; les secondes pourraient mieux comprendre les besoins métiers et obtenir leurs premières références. Les auteurs associent ce rapprochement à une meilleure absorption technologique et au développement de nouveaux produits, services et processus. Il s'agit d'une proposition de développement de marché, et non du bilan d'un programme évalué. [A, p. 61, paragraphe 83]

L'intérêt du B2B est donc double dans ce diagnostic : moderniser l'entreprise cliente et donner au fournisseur numérique un accès effectif à la demande. Les relations avec l'État sont retenues uniquement sous cet angle de débouché commercial ou de simplification des démarches des entreprises. [A, p. 59 et 61]

4 Les compétences des équipes et des dirigeants

Les difficultés de recrutement et de développement des startups

Le rapport A identifie le manque de talents qualifiés parmi les principales contraintes de l'écosystème. Les entreprises interrogées signalent le coût des profils expérimentés ; le diagnostic relève aussi la rareté de spécialités comme la science des données. Les fondateurs peuvent manquer des compétences nécessaires pour développer leur activité, au-delà de la conception technique du produit. [A, p. 55–56]

Un indicateur mérite une lecture précise : 16,6 % des employeurs ivoiriens avaient cité l'inadéquation des compétences de la main-d'œuvre comme contrainte majeure dans l'Enquête sur les entreprises de 2017.

Ce chiffre concerne l'enquête générale citée par le rapport ; il ne mesure ni la seule pénurie de spécialistes numériques, ni la situation de l'ensemble des entreprises en 2022 ou en 2026. [A, p. 55, paragraphe 66]

Une formation reliée aux besoins de production

Le diagnostic valorise le rôle des incubateurs, hubs et lieux d'innovation dans l'apprentissage de technologies et de processus récents. Les propositions portent sur une meilleure articulation entre entreprises, formation professionnelle et enseignement supérieur, sur les compétences spécialisées adaptées au marché et sur la formation interne. Le rapport évoque également le rôle de l'association professionnelle GOTIC dans la construction d'un cadre de compétences. [A, p. 57 et 62]

Le document B confirme la persistance d'inégalités de compétences comme obstacle à la participation au commerce numérique. Les données de population qu'il cite ne permettent toutefois pas de dénombrer les salariés ou dirigeants formés dans les entreprises. [B, p. 10]

La place des femmes dans l'entrepreneuriat numérique

Le rapport A relève une faible présence des entreprises numériques dirigées par des femmes et des difficultés d'accès au financement. Il recommande un accompagnement ciblé, des réseaux, du mentorat et une meilleure compréhension des obstacles rencontrés. Ces constats décrivent le diagnostic de l'époque ; les auteurs ne produisent pas de taux exhaustif récent de femmes dirigeant une startup numérique ivoirienne. [A, p. 56 et 61]

5 Les paiements et les services financiers numériques

Un marché du mobile money qui ne se confond pas avec les paiements marchands

Le rapport de 2022 décrit un marché important du mobile money, mais encore centré sur les opérations de première génération : transferts entre personnes, retraits et dépôts, achat de crédit téléphonique et paiement de factures. Il indique que les paiements marchands, le crédit numérique, l'épargne et l'assurance constituent des usages plus avancés dont le développement reste incomplet. [A, p. 51]

La proportion de 80 % de paiements des commerçants encore effectués en espèces est reprise d'une référence de 2018. Elle illustre le diagnostic historique ; elle ne mesure pas les pratiques marchandes de 2022, de 2025 ou de 2026. [A, p. 51, référence Rousset 2018]

Les obstacles techniques et institutionnels identifiés

L'interopérabilité partielle entre services de paiement limite la fluidité des opérations dans le diagnostic A. L'accès au canal USSD est également présenté comme essentiel aux prestataires financiers qui souhaitent servir les utilisateurs de téléphones simples. Le rapport cite plus de cinquante demandes de codes et quatre attributions en 2019, sur la base d'une source antérieure. Ces données décrivent une difficulté d'accès à cette période, sans établir le nombre de demandes aujourd'hui. [A, p. 52]

L'identification des clients, les relations entre banques et opérateurs mobiles et les capacités d'investissement figurent aussi parmi les facteurs qui conditionnent l'élargissement des services. Les seuils et règles évoqués dans le rapport sont des éléments historiques du diagnostic ; ils ne sont pas repris comme des prescriptions actuelles pour ouvrir ou exploiter un service de paiement. [A, p. 51–53]

Les leviers proposés pour les petites entreprises et les fintechs

Les auteurs recommandent de faciliter l'accès technique des fintechs, de faire évoluer le cadre des nouveaux produits, d'améliorer l'identification numérique et la sécurité des échanges et de développer les usages marchands. Le résultat attendu est un meilleur accès des petites entreprises aux services financiers et une diversification des offres. Il s'agit de recommandations formulées en 2022, dont la réalisation n'est pas évaluée par les deux rapports. [A, p. 60]

6 Les startups et leur financement

Un déficit d'appui aux premiers stades

Le rapport A situe l'écosystème ivoirien en retrait de plusieurs écosystèmes comparables. Il reprend les données Partech faisant état de 6,5 millions USD de capital-risque levés en 2020 par les startups ivoiriennes. Cette mesure porte sur le capital-risque recensé par la source citée ; elle ne correspond ni à tous les financements d'entreprises technologiques, ni au financement bancaire de l'ensemble des PME. [A, p. 54–55]

Le diagnostic identifie un besoin particulièrement marqué de pré-amorçage et d'amorçage : construire un prototype, tester le marché, financer les premiers efforts commerciaux et structurer l'activité. Les contraintes associent financement, accompagnement, accès aux marchés, culture entrepreneuriale et environnement institutionnel. [A, p. 55 et 61–62]

Le rôle et les limites des structures d'accompagnement

Les incubateurs et accélérateurs sont présentés comme des intermédiaires capables de renforcer les compétences techniques et managériales et d'aider à identifier des débouchés. Le rapport cite notamment des dispositifs publics et des programmes d'opérateurs télécoms. Il relève toutefois que l'incertitude de leurs financements peut limiter le recrutement de mentors et de responsables expérimentés. La présence d'une structure ne suffit donc pas, dans cette analyse, à garantir la qualité de son accompagnement. [A, p. 56]

Les recommandations consistent à renforcer les structures existantes, associer l'écosystème local à leur conception et développer des instruments financiers adaptés aux premières étapes. Le financement participatif est évoqué comme piste, avec les obstacles réglementaires que le rapport lui attribue à cette période. Ces propositions ne constituent pas des offres de financement disponibles ou des autorisations d'exercer. [A, p. 61–62]

7 Le commerce en ligne et la confiance des clients

Un obstacle commercial identifié par les entreprises

Le document B rapporte que les entreprises ivoiriennes considèrent le manque de confiance dans les plateformes et applications comme un obstacle important à la croissance du commerce numérique. Certaines plateformes organisent elles-mêmes des formations et campagnes de sensibilisation. Le rapport relie cette difficulté à l'information avant l'achat, à la sécurité des transactions et à la possibilité d'obtenir réparation en cas de problème. [B, p. 24–26]

Le diagnostic porte donc autant sur la relation commerciale que sur la technologie : description du produit, identité du vendeur, conditions d'annulation ou de retour et traitement des réclamations. Les auteurs estiment que les règles et leur mise en œuvre doivent être renforcées pour créer un

environnement plus prévisible. Cette appréciation n'équivaut pas à une absence générale de droit de la consommation. [B, p. 25–26 et 32]

Le poids évoqué du commerce informel sur les réseaux sociaux

Le rapport B reprend une estimation d'environ 75 % du marché pour les vendeurs informels opérant sur les réseaux sociaux via l'Internet mobile. Le passage renvoie à un guide commercial externe, sans préciser sur cette page l'année de mesure, le périmètre statistique ou la méthode de calcul. Ce chiffre est à citer avec sa source ; il ne constitue pas une part de marché actuelle mesurée. [B, p. 30, note 48]

Le constat qualitatif est celui d'un environnement dans lequel la formalisation, la confiance et la charge administrative influencent les modèles d'activité. Les deux publications ne permettent pas d'établir un recensement complet des boutiques en ligne et vendeurs sur réseaux sociaux.

8 Les services numériques dans les échanges internationaux

Des exportations en progression irrégulière

Le rapport B décrit une trajectoire généralement ascendante des exportations de services livrés par voie numérique depuis 2016, mais avec des fluctuations importantes. Il relève notamment les résultats des télécommunications et des autres services fournis aux entreprises. Il ne met pas en évidence une tendance cohérente de croissance dans chacun des autres segments. [B, p. 11–12]

Cette catégorie est plus large que les seuls logiciels ou prestations informatiques. Elle comprend notamment des services financiers, d'assurance et d'autres services aux entreprises livrés à distance. Elle ne mesure donc pas le chiffre d'affaires du secteur national des entreprises de services du numérique. [B, p. 10, note 10]

Des services importés utilisés pour produire

Les importations ivoiriennes de services fournis par voie numérique passent, selon le rapport B, d'environ 0,5 milliard USD en 2016 à 2,07 milliards USD en 2024. Les autres services fournis aux entreprises représentent plus de la moitié du total en 2024 ; les télécommunications contribuent également à la progression décrite. [B, p. 12–14]

Le rapport souligne que ces importations donnent accès à des intrants plus variés ou de meilleure qualité et peuvent renforcer la compétitivité des entreprises nationales. Elles ne doivent pas être interprétées comme la seule consommation finale des ménages, ni comme une mesure des revenus des prestataires ivoiriens. [B, p. 12 et 14]

Les conditions commerciales qui influencent les coûts

L'examen B distingue les conditions appliquées sur le marché et les engagements internationaux qui en garantissent la prévisibilité. Il constate que certains secteurs sont plus ouverts en pratique que ne le laissent supposer les engagements pris à l'OMC. L'absence d'un engagement international ne signifie donc pas automatiquement qu'une activité soit interdite. [B, p. 15–18]

Le rapport examine aussi les droits sur les équipements TIC et les procédures aux frontières, car le commerce commandé en ligne peut nécessiter une livraison physique. Les taux douaniers, engagements et états de négociation qu'il mentionne doivent être lus à la date de son analyse, sans être utilisés comme barème de dédouanement actuel. [B, p. 14–18]

9 Les données, les contrats et les formalités

Le traitement et la circulation des données

Le document B juge le cadre ivoirien de protection des données relativement solide sur ses composantes fondamentales. Il estime cependant que l'approbation préalable des transferts de données personnelles vers des pays non membres de la CEDEAO accroît les coûts et l'incertitude pour les entreprises, notamment lorsqu'elles recourent à des services cloud. Il distingue ces restrictions d'une obligation générale de stocker toutes les données localement. [B, p. 22–24]

La proposition de la Banque mondiale consiste à rendre les transferts plus prévisibles et plus souples tout en maintenant les garanties. C'est une recommandation de réforme. Elle ne constitue pas une permission de s'affranchir des règles de protection ou des formalités applicables à un transfert. [B, p. 32–33]

La conclusion des contrats électroniques

Le rapport B souligne l'importance de l'authentification, des signatures et de la preuve pour les relations B2B et transfrontières, particulièrement pour les contrats exécutés dans la durée. Il distingue la reconnaissance juridique des contrats électroniques et les difficultés pratiques de leur mise en œuvre. Les signatures étrangères et les services de confiance font partie des sujets sur lesquels les auteurs demandent davantage de clarté. [B, p. 27–28 et 32–33]

Les affirmations du rapport sur les insuffisances de l'authentification et de la facturation électronique sont des appréciations de son diagnostic, qui mobilise notamment une référence de 2019. Elles ne permettent pas de conclure à l'absence actuelle de dispositifs ou d'autorités compétentes. Le point retenu ici est le besoin de sécurité et de prévisibilité dans les contrats d'entreprise, sans transformer ces appréciations en état du droit de 2026. [B, p. 27, note 44]

La responsabilité des plateformes

Le document B considère insuffisamment explicite le cadre propre à la responsabilité des intermédiaires pour les contenus, produits et services proposés par des tiers. Il décrit un risque de coûts et d'incertitude pour les jeunes plateformes et recommande un équilibre entre protection des utilisateurs et développement des activités. Il indique lui-même que le droit commun et les contrats interviennent : il ne conclut donc pas à une absence de toute responsabilité juridique. [B, p. 28–30 et 33–34]

Les formalités et la charge fiscale signalées

Le rapport B évoque jusqu'à seize licences, permis ou formalités selon les services fournis. La liste de l'annexe regroupe en réalité des démarches de nature différente, dont l'immatriculation commerciale, la fiscalité, l'emploi, les données, les activités postales et le transport. Elle ne signifie pas que toute entreprise numérique doit obtenir seize autorisations identiques. [B, p. 30 et 50, tableau A4]

Le même rapport relate une préoccupation d'entreprises concernant un prélèvement de 1 % sur les transactions et ses effets de cascade. Le passage ne fournit pas le texte fiscal, les modalités et les exclusions nécessaires à une application opérationnelle. Ce signalement est conservé comme élément du diagnostic de charge et de formalisation, et non comme une instruction de calcul de l'impôt. [B, p. 30]

Pour l'état du droit : le Guide du cadre juridique du numérique en Côte d'Ivoire (édition du 30 octobre 2026), publié par le Ministère, traite notamment des données personnelles et des transferts (chapitres 3 et 4), de la vente en ligne (chapitre 7), de la signature électronique (chapitre 9), des plateformes (chapitres 10 et 11) et de la fiscalité du numérique, dont la facture normalisée électronique (chapitre 12).

10 Les leviers proposés dans les deux rapports

Les actions ci-dessous sont des propositions des auteurs. Elles concernent principalement les pouvoirs publics, les organismes de formation et l'écosystème d'appui. Elles ne sont pas présentées comme des obligations nouvelles imposées aux entreprises.

Domaine	Proposition issue des rapports	Finalité pour les entreprises et source
Connectivité	Favoriser la concurrence et l'accès au réseau de gros, et étendre la desserte	Améliorer le choix, la qualité et l'accès aux services (A p. 58–59 ; B p. 34–35)
Compétences	Articuler formation spécialisée, besoins métiers et formation interne	Réduire les difficultés de recrutement et d'usage (A p. 62)
Premiers clients	Rapprocher entreprises établies, administrations et startups	Développer la demande locale et les références commerciales (A p. 61)
Financement	Renforcer le pré-amorçage, l'amorçage et les structures d'accompagnement	Permettre les prototypes, les tests et les premiers débouchés (A p. 55–56 et 61–62)
Paiements	Améliorer l'interopérabilité, l'identification et l'accès technique des fintechs	Faciliter les services marchands et financiers (A p. 52 et 60)
Confiance	Renforcer les garanties des consommateurs et les recours	Sécuriser la relation commerciale en ligne (B p. 25–26 et 32–33)
Données et contrats	Clarifier les transferts, l'authentification et les signatures étrangères	Rendre les opérations numériques plus prévisibles (B p. 23–24 et 32–33)
Plateformes	Équilibrer la responsabilité et simplifier les formalités	Réduire les risques et la charge d'entrée (B p. 29–30 et 33–34)

La convergence des deux diagnostics concerne surtout l'articulation entre offre de technologies et capacité des entreprises à les utiliser. Les propositions sur les réseaux n'épuisent pas les besoins : les auteurs relient leur efficacité aux compétences, aux services financiers, à l'accès aux marchés et à la confiance. [A, p. 42 et 61–63] [B, p. 6–10 et 31–34]

11 Les limites à conserver dans toute réutilisation

Les deux rapports ne constituent pas une enquête nationale de maturité

Les deux rapports analysés ne donnent pas une mesure unique, récente et représentative de la numérisation de toutes les entreprises ivoiriennes. Ils ne permettent pas de chiffrer la part des entreprises utilisant un progiciel de gestion, le cloud, une boutique en ligne, l'IA ou un dispositif de cybersécurité. Les indicateurs de connectivité et de population ne comblent pas cette lacune.

L'analyse réglementaire du rapport B repose sur 66 dispositions réparties entre 19 catégories et sur un examen documentaire avec appréciation experte. Elle évalue un environnement de politiques ; elle ne mesure pas la proportion d'entreprises conformes ni leur maturité opérationnelle. [B, p. 37–38]

Des publications qui ne forment pas une série continue

Les années, sources et méthodes diffèrent. Les chiffres repris d'études anciennes, les estimations de marché et les appréciations qualitatives ne doivent pas être assemblés en une série chronologique homogène. Le fait qu'un obstacle soit mentionné dans les deux publications ne mesure pas, à lui seul, son aggravation ou sa réduction.

Les projections relatives au poids de l'économie numérique en 2025 et en 2050, reprises dans les deux rapports, sont exclues des indicateurs d'entreprises ci-après : elles portent sur une économie numérique plus large et restent des projections, pas des résultats observés. [A, p. 41] [B, p. 4 et 6]

Le droit et les institutions doivent être lus dans leur contexte

Le rapport A présente des éléments institutionnels et des projets de réforme en cours à l'époque. Il mentionne de façon non homogène une loi sur les startups et un Startup Act attendu, aux pages 56 et suivantes. Ces formulations ne sont pas utilisées pour fixer une date d'adoption ou des droits fiscaux. Le label startup numérique est désormais régi par la loi n° 2023-901 du 23 novembre 2023, présentée au chapitre 17 du Guide du cadre juridique du numérique en Côte d'Ivoire.

De même, les diagnostics B sur la facturation électronique, les signatures, les responsabilités, les licences et la fiscalité ne sont pas repris comme une consultation juridique actuelle. Leur intérêt pour ce rapport est d'identifier les difficultés signalées et les améliorations proposées. [A, p. 56] [B, p. 27–30 et 50]

Annexe A Les principaux chiffres retenus

Ce registre permet de réutiliser les données en gardant leur millésime et leur champ. Les montants sont exprimés dans les unités des sources et ne sont pas convertis en valeur de 2026.

Indicateur	Période et valeur	Champ, provenance et page
Chiffre d'affaires des télécommunications	2021 : environ 1 139 milliards FCFA	Services de télécommunications, selon les autorités citées par A (p. 42). Ne couvre pas l'ensemble des ESN.
Compétences jugées inadéquates	Enquête 2017 : 16,6 % des employeurs	Enquête générale sur les entreprises, citée par A (p. 55). Ne porte pas sur les seuls métiers numériques.
Capital-risque des startups ivoiriennes	2020 : 6,5 millions USD	Financements recensés par Partech, repris par A (p. 54–55). Ne couvre pas tous les financements technologiques.
Paiements des commerçants en espèces	Référence 2018 : 80 %	Proportion reprise de Rousset par A (p. 51). Ne mesure pas la situation de 2022 ou de 2026.
Demandes et attributions de codes USSD	2019 : plus de 50 demandes et 4 attributions	Source Banque mondiale 2019, citée par A (p. 52). Indicateur historique d'accès technique.
Importations de services livrés par voie numérique	2016 : environ 0,5 milliard USD ; 2024 : 2,07 milliards USD	Estimations OMC reprises par B (p. 14). Ensemble plus large que les services informatiques.
Autres services aux entreprises dans ces importations	2024 : plus de la moitié du total	Structure des services livrés par voie numérique (B p. 14)

Indicateur	Période et valeur	Champ, provenance et page
Vendeurs informels sur réseaux sociaux	Environ 75 % (année de mesure non précisée)	Estimation reprise par B (p. 30, note 48). Méthode et dénominateur non précisés.
Démarches recensées pour le commerce électronique	Jusqu’à 16 selon l’activité	Liste composite du diagnostic B (p. 30 et 50). Ne signifie pas seize permis pour chaque entreprise.

Annexe B Les passages à consulter selon le besoin

Question d’entreprise	Passages du document A	Passages du document B
Qualité et coût de connexion	p. 42–44 et 58–59	p. 7–10 et 34–35
Usages productifs et relations B2B	p. 54 et 61	p. 6–10 et 12–14
Recrutement et compétences	p. 55–57 et 62	p. 10
Paiements et fintechs	p. 51–53 et 60	p. 15–18 pour les services facilitateurs
Startups, accompagnement et financement	p. 54–56 et 61–62	p. 29–30 pour les obstacles aux plateformes
Ventes en ligne et confiance	p. 61 pour le développement des marchés	p. 24–26 et 32–33
Services numériques à l’international	Pas de série spécifique retenue	p. 10–18 et 31
Données, cloud et contrats	p. 48–49 pour le contexte	p. 22–28 et 32–33
Responsabilités et formalités des plateformes	Pas de liste spécifique retenue	p. 28–30 et 50

Références des deux rapports

Document A

Banque mondiale. Situation économique en Côte d’Ivoire, avril 2022, douzième édition. « Le secteur numérique, vecteur d’une économie émergente ». 70 pages. Chapitre spécial sur l’économie numérique : pages 41 à 63.

Consulter le rapport original

Document B

Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce. « Côte d’Ivoire : examen du commerce numérique et prochaines étapes ». Projet conjoint « Le commerce numérique en Afrique ». Copyright 2025. 58 pages. Références principales : pages 6 à 35, méthode aux pages 37 à 38 et liste des formalités à la page 50.

Consulter le rapport original

Les études et bases de données mentionnées à l’intérieur de ces publications sont des sources citées par leurs auteurs. Leurs résultats sont attribués ici à cette reprise documentaire ; ils ne sont pas présentés comme le produit d’un nouvel examen des bases d’origine.